

GÈNE AVENIR 2023. Volet 3

AIDE A LA VARIABILITE GENETIQUE POUR DES POTENTIELLES MERES A ETALONS TRAIT POITEVIN

Contexte :

- Inciter les propriétaires de juments ayant un bon phénotype à choisir des étalons intéressants pour la variabilité génétique de la population.
- Les propriétaires de ces juments ont souvent leur propre étalon, et le choix d'un autre étalon est beaucoup plus coûteux que d'utiliser leur propre étalon
- Pour l'utilisation de semences congelées, il est recommandé un suivi gynécologique quotidien qui est aussi une charge importante pour les éleveurs.

Conditions d'éligibilité :

- Femelle inscrite au programme d'élevage de l'année en cours ;
- Femelle ayant au moins une fois une note de 75 en concours de modèle et allures dans une catégorie suivée ou non suivée.
- Femelle n'ayant pas de problème de fertilité connues (sont exclues les juments ayant eu moins de 1 poulain nés vivants pour deux saisons de monté exploitées, à partir de 3 saisons de monte exploitées)
- Femelle non suivée mise à la reproduction avant le 30 avril 2023, femelle suivée mise à la reproduction au plus tard un mois après la mise-bas.. (justificatif : date de la déclaration de premier saut ou facture de suivi échographique du vétérinaire ou attestation de l'étalonnier)
- Femelle saillie en 2023 avec un étalon stationné chez un autre éleveur, avec lequel le coefficient de parenté est inférieur à 9,375 (sont exclus les pastilles noires en parenté) et issu de la liste « prioritaire » déterminé par l'association.
- L'éleveur s'engage si c'est un mâle à l'élever dans la mesure du possible jusqu'à l'approbation. Dans la mesure du possible s'il est approuvé, et mis en vente, il sera présenté aux achats d'étalons de l'association lors du concours national de la race. Que ce soit un mâle ou une femelle, si l'éleveur le met en vente, il s'engage à prévenir auparavant l'association qui mettra une annonce sur le site Internet et il s'engage à le vendre en priorité à des éleveurs souhaitant faire de la reproduction.

Type et Montant des aides

Pour ce programme les aides saillies, transport et pension sont cumulables. Le plafond d'aide total par jument est de 500€ par jument. (il pourra être revu à la hausse par le CA des RMP en fonction du nombre de juments inscrites au programme)

- 50% des Frais de saillie ou de mise en place avec un plafond d'aide à 125€.
- Frais de déplacement selon barème ci-dessous (par chaleur exploitée si la femelle ne reste pas chez l'étalonnier jusqu'à l'échographie)
- 50% des frais de pension avec un plafond d'aide à 130€ par chaleur exploité
- Dans le cas, d'insémination artificielle, (ou cas particulier* voir ci-dessous) : 50% des frais vétérinaires de suivi gynécologique avec un plafond d'aide à 150€ par chaleur exploité
- Pour les éleveurs assujettis à la TVA, l'aide sera prise en charge sur le montant HT. Pour les éleveurs non assujettis, l'aide sera prise en charge sur le montant TTC.

Facture éligible

1. **Facture de saillie et de pension.** La facture doit être rédigée au nom de l'association nationale des races mulassières du Poitou et comporter les mentions obligatoires suivantes : nom de l'entreprise, n° SIREN, n° TVA (le cas échéant), n° facture, Date. Nom et N° SIRE de l'étalon. Nom et N° SIRE de la femelle. Montant net à payer. La facture doit comporter trois objets :
 - les frais de saillie proprement dit (correspondant au tarif de saillie habituel),
 - les frais de pension en précisant les dates de chaque saut
 - et les frais de « conseils techniques et suivi d'élevage » pour un montant de 50 € (HT ou TTC selon l'assujettissement de l'étalonnier).
2. **Et Frais de déplacement** selon le barème suivant. Distance <20 km : 20 €. Entre 20 et 50 km : 50 €. Plus de 50 km : 100 €. (Distance calculée par l'association entre le siège des exploitations de l'éleveur et de l'étalonnier).
3. **Et/Ou Facture de mise en place** de semences fraîches ou congelées
4. **Et/Ou dans le cas d'insémination artificielle uniquement (ou cas particulier* voir ci-dessous) : Facture vétérinaires liées à la reproduction.** (Vétérinaire et laboratoire d'analyses). La facture doit être rédigée au nom de l'association nationale des races mulassières du Poitou et comporter les mentions obligatoires suivantes : nom de l'entreprise, n° SIREN, n° TVA (le cas échéant), n° facture, Date. Nom et N° SIRE de la femelle. Montant net à payer.

Cas particulier* étalonniers n'ayant pas de numéro SIREN : les éleveurs faisant appel à des étalonniers n'ayant pas de numéro SIREN pourront bénéficier du programme Gène Avenir. S'ils ne peuvent pas présenter de facture de saillie, ils pourront présenter des frais vétérinaires liées à la reproduction.

Mode de règlement.

- L'association facturera à l'éleveur des « conseils d'accouplements », dont le montant correspondra à la moitié du montant des frais engagés. (en plusieurs factures le cas échéant). Les frais de « conseils techniques et suivi d'élevage » ne seront pas refacturés à l'éleveur. Exemple : facture de l'étalonnier de 230 € dont 180 € de frais de saillie et 50 € de conseils techniques et suivi d'élevage. L'association facturera à l'éleveur 90 €. A réception du règlement de l'éleveur, l'association procédera au règlement des fournisseurs. Pour les frais de saillies, ils ne seront payés que lorsque la déclaration de premier saut sera saisie dans la base SIRE.

Points de contrôle.

- Dans le cas, où la femelle serait déclarée saillie par un deuxième étalon non recommandé par l'association, au cours de la même saison de monte, le remboursement intégral des aides sera demandé à l'éleveur.
- Dans le cas, où l'éleveur vend le produit issu de cet accouplement sans prévenir l'association, l'éleveur ne sera plus éligible au programme gene avenir (tous volets confondus) pendant les cinq années suivantes.

Budget prévisionnel

Une enveloppe de 2500 € est affectée à ce volet d'aide, ce qui peut représenter 5 femelles.

Dans un premier temps, un adhérent ne pourra inscrire que 1 femelle maximum. Date de réponse au 9 mars. S'il y a plus de 5 femelles inscrites, le conseil d'administration choisira les femelles retenues selon l'intérêt génétique du croisement pour la variabilité génétique de la race. (Ensemble des notes en concours des juments, fertilité, choix de l'étalon etc.)

Liste des femelles éligibles pour 2023 :

Malgré l'attention apporté à l'élaboration de cette liste, si vous pensez que votre jument est éligible (note supérieur à 75 en catégorie suitée ou non suitée et fertilité d'au moins 50%) et qu'elle n'y figure pas, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions faire des vérifications (En **gras**, des nouvelles juments, qui n'étaient pas éligibles l'année dernière)

AMAZONE DU MOULIN 2
BICHETTE DU MOULIN
BIGUINE DU RAMIER
CONQUERANTE DU BOUIL
CYBELLE DE LA FA
DAKSHA DE LA BUSSIÈRE
DALOE DES TAMERIES
DIABLOTINE DU MOULIN 2
DOLI
DYNASTIE DU BOUIL
FLEOLE DU MAGNOU
FLIKA DU MAGNOU
GITANE DU PALAINEAU
GRENACHE
GRIOTTE DU MOULIN 2
HANNA DE SIMOUSSAIS
SALSA DU MAGNOU
SAMBA 80
TARTINE DU MOULIN 3
TOPETTE DE L'ÉTOILE
ULOTT DES PRES
UMBROSIA DE PLAISANCE
URANIE 19
VALLERINE
VENT DE
VICTOIRE DES VENTS

Ci-dessous juments éligibles, à condition qu'elles soient suitées cette année

BETHSABEE
BRUME DU BRIAND
CHARMEUSE 3
CORISE
ETHIOPIE DE LA FA
FELICIE DU MOULIN
FIESTA DES MOTTES
HABBY DU MAGNOU
HERITIÈRE DU BOUIL
IDYLLE DU MAGNOU
UKRAINE DU MAGNOU

Liste des étalons « prioritaires » pour 2023 :

Étalon de plus de 10 ans sans fils approuvé vivant et entier

ou étalon en coefficient d'originalité vert sans fils approuvé vivant et entier

ou étalon mort ou castré disponible en IAC et sans fils approuvé vivant et entier, ;

Nom du cheval	
BOC BREOTIERE	IAC
CYRIUS DES CABOURNES	IAC
FANFAN	IAC
HERMESSE	IAC
INDIEN	IAC
MUSCADET DU MOULIN	IAC
PEPITO DE MARIGNY	IAC
GOLIATH DES CABOURNES	IAC?
ALAMO L'ARDIVILLIERE	
ARION	
CALYPSO ARDIVILLIAIRE	
CARAMBAR BAT POITOU	
FOUGUEUX DES LIGNES	
GABSES DE ROMAGNE	
HOAX DE L'AUBE	
IOCARION DE MUDE	
IPSO DES SPELLIERES	
ISENGARD DE BOIS LONG	
JASON DES CABOURNES	
MIRABEAU DE LA POTERI	
PIRATE 55	
SANSON DES METAIRIES	
UNIX DE ROMAGNE	
URSULE DE VOUNEUIL	
USCHUAIA DU JOLIET	

BULLETIN D'INSCRIPTION GÈNE AVENIR 2023/volet 3 (potentielles mères à étalons)

Vous pouvez renvoyer ce formulaire, par courriel à racesmulassieresdupoitou@gmail.com ou par courrier au 2 rue Port Brouillac, 79510 Coulon.

A renvoyer dès que possible et avant le 9 mars 2023

Le nombre de femelles que l'association peut aider est limité. Dans un premier temps, un adhérent ne pourra inscrire que 1 femelle maximum. Si vous souhaitez en inscrire plus, vous pouvez les indiquer sur ce bulletin d'inscription, les femelles supplémentaires seront inscrites sur la liste d'attente. Les éleveurs seront informés au plus tard le 13 mars, si leur femelle est retenue dans le programme.

Je soussigné (nom, prénom) : _____ **déclare avoir pris connaissance des conditions ci-jointes concernant l'aide au croisement d'absorption.**

Signature :

Etes-vous assujetti à la TVA ? Oui/Non

Nom de la femelle	N° SIRE	Etat de gestation actuelle (préciser la date de poulinage prévue)	Date prévue de mise à la reproduction	Etalons envisagés (vous pouvez en indiquer plusieurs)

